

Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028

Synthèse du PPI 2024-2028 - AGATE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Montants inscrits dans la prospective jusqu'en 2028

Dépenses d'investissement	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2024-2028
Travaux courants	312 768	120 000	220 000	220 000	220 000	1 092 768
Opé 156 - Groupe scolaire	444 000	1 510 000	3 000 000	3 000 000	0	7 954 000
Opé 157 - Livettaz	435 895	165 600	201 600	201 600	177 600	1 182 295
Opé 160 - Route de la ferme	0	70 000	0	0	0	70 000
Réhabilitation écoles élémentaires chef lieu	0	0	120 000	0	0	120 000
Multiaccueil Gonrat	20 000	0	52 800	290 400	290 400	653 600
Autres travaux	443 000	85 000	145 000	85 000	285 000	1 043 000
Modernisation éclairage public Grand Chambéry	0	0	0	0	0	
Portage foncier EPFL	491 104	378 483	416 018	353 852	362 984	2 002 442
TOTAL	2 146 767	2 329 083	4 155 418	4 150 852	1 335 984	14 118 105

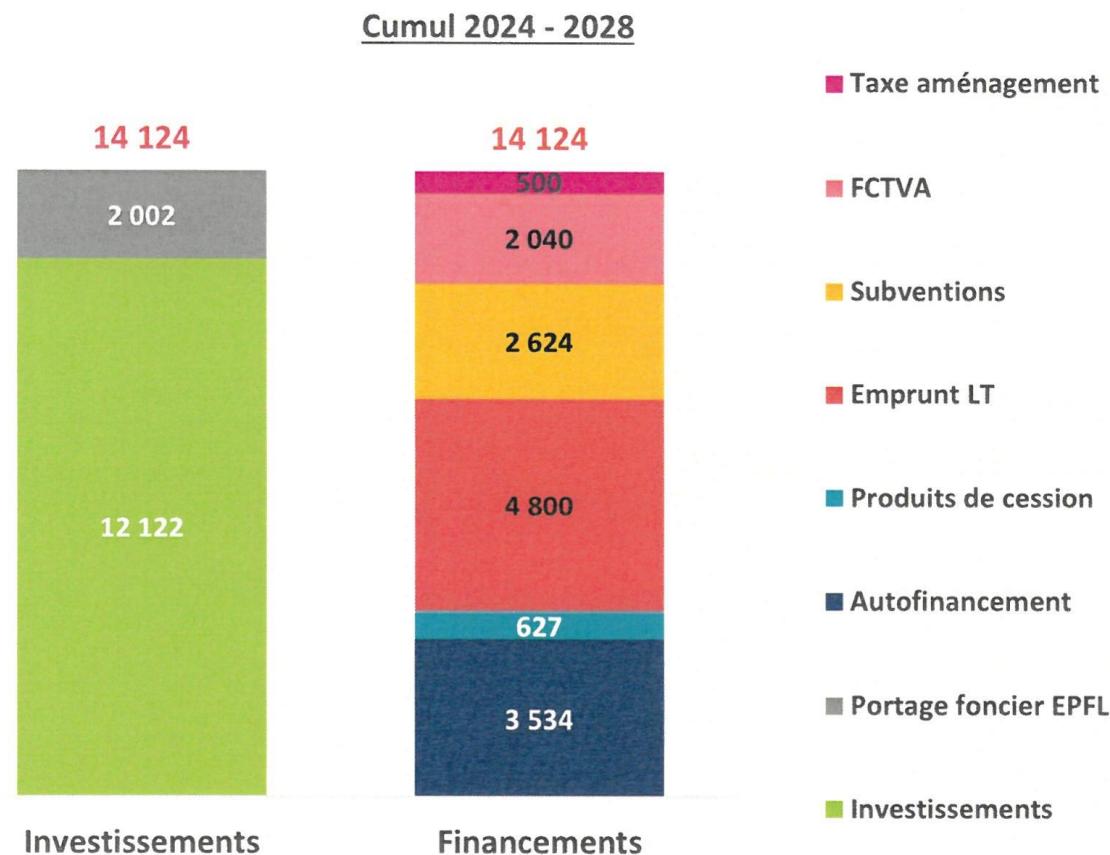
Recettes d'investissement	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2024-2028
PUP	60 670		324 483	25 470		410 623
Subventions	129 000	51 000	821 000	981 000	231 000	2 213 000
Route de la ferme	31 000				0	31 000
Livettaz	65 000					65 000
Espace Colombe + Gymnase	30 000					30 000
Impasse Avenue de Bassens		26 000				26 000
Restauration bâtiment		15 000	30 000	30 000	30 000	105 000
Pôle scolaire			750 000	750 000		1 500 000
Réhabilitation chef lieu			31 000			31 000
Multiaccueil Gonrat				170 000	170 000	340 000
Eclairage chef lieu						0
Autres subventions	3 000	10 000	10 000	31 000	31 000	85 000
Produits de cession	626 626	0	0	0	0	626 626
FCTVA	210 868	272 561	319 976	613 411	622 860	2 039 676
Taxe d'aménagement	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
TOTAL	1 127 164	423 561	1 565 459	1 719 881	953 860	5 789 925



Synthèse du PPI 2024-2028 - AGATE

INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT – EN K€

Quels investissements réalisés et quels financements mobilisés sur la période ?



À RETENIR

L'emprunt long terme représente 34% du montant TTC des travaux et portage.



Synthèse du PPI 2024-2028 - AGATE et Ville de Bassens

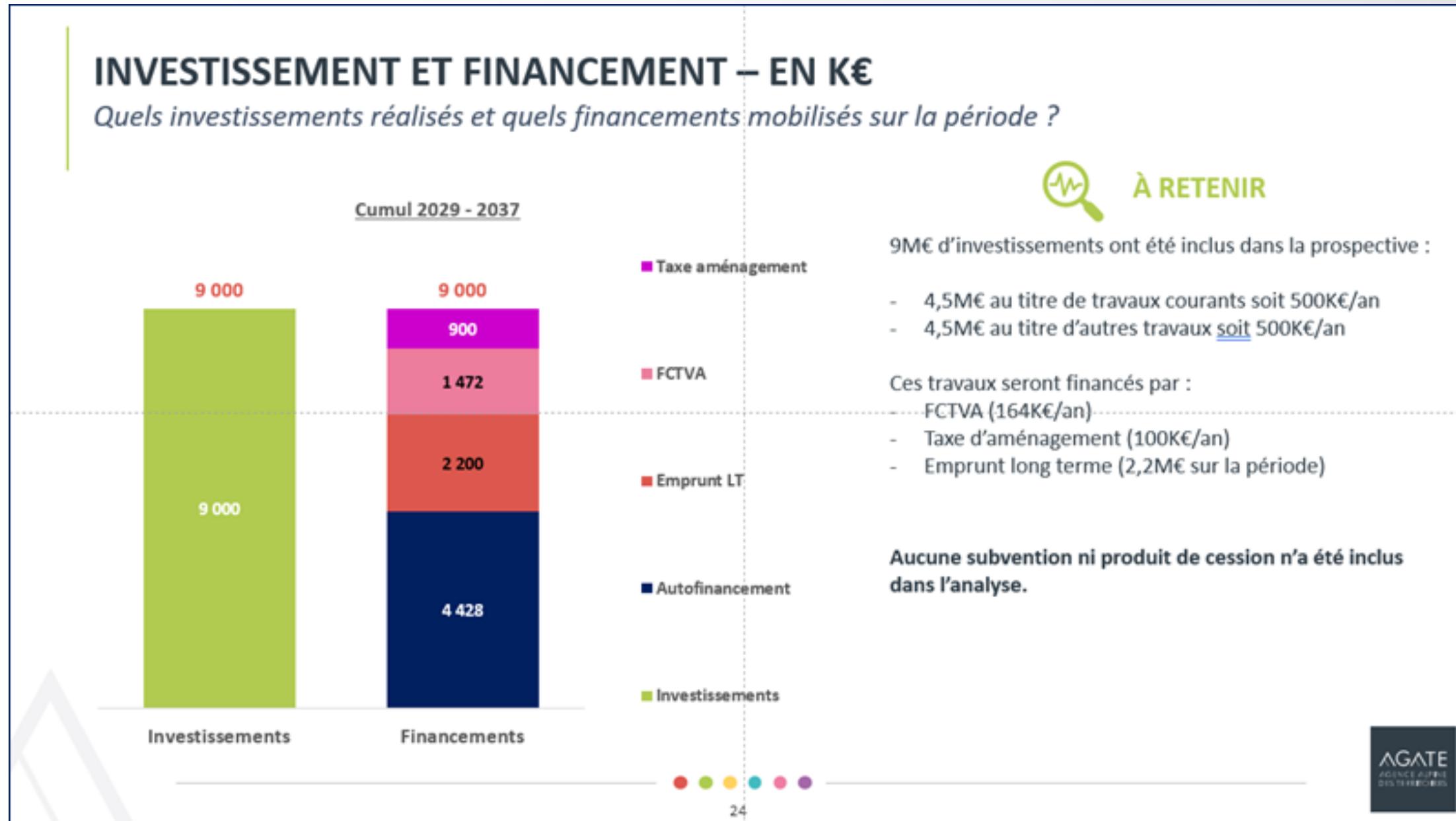
Conclusions

- L'emprunt long terme représente 34% du montant TTC des travaux et portage ce qui est correct sur une période donnée,
- L'augmentation des taux fiscaux décidée en 2023 permet de maintenir une épargne de gestion (EG) autour de 1,2M€ et de maintenir le ratio annuités/épargne de gestion sous le seuil de prudence (< à 70%). Conseil: viser plutôt 1,3M€ d'épargne de gestion,

En %	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Annuité / EG	85,1%	35,7%	40,8%	42,3%	43,3%	50,0%	53,7%

- Epargne nette supérieure à 500K€ sur la période de la prospective (entre 558 et 778 K€) malgré la hausse de l'annuité de dette. Taux d'épargne nette supérieur à 10% jusqu'en 2028 (seuil de prudence). Rappel : taux épargne nette (EN) = épargne nette (EN) / recettes réelles de fonctionnement (RRF).
- La capacité de désendettement est en dessous du seuil de prudence de 8 années: entre 1,9 et 5,2 années.
- Un fonds de roulement qui se maintient à plus de 900 000 € à chaque fin d'année soit 40 à 45% des charges de personnel.

Et le Grand Livettaz 2029-2037 ?



Sur la période 2029-2037, le montant finançable par la commune de Bassens est de **9M€** : **4.5M€** au titre des travaux courants et **4.5M€** au titre d'autres projets (Livettaz ou autre). Aucune subvention n'est prévue à ce stade. La base de travaux courants étant considérée haute, la fourchette autres projets s'établit à **4,5 M€ minimum** et **6,5 millions maximum**.

Et le Grand Livettaz 2029-2037 ?

Une approche macro (globale) peut être tentée avec l'hypothèse qu'il reste à financer, après les opérations immobilières, **20 M€**

En préambule, il est important de considérer que:

- Le Grand Livettaz a pour projet de répondre au rajeunissement des équipements publics sauf l'Elémentaire
- Le Grand Livettaz permet de revoir les infrastructures de mobilité – tous modes
- Ce projet va s'étaler entre 10 et 20 ans et les élus sont en train de « dessiner » le Bassens de demain

Approche financière:

- **5M€** d'apport du budget communal
- **2-3M€** de subventions pour les équipements publics et possibilité que le SICSAL porte le projet de l'école de musique,
- Une part des investissements est de compétence de l'agglomération (voiries d'intérêt communautaire-eau-assainissement-pluviales-déplacements-déchets...) et aussi pour une part de département (RD),
- Optimiser le nombre de logements (chaque logement peut rapporter une charge foncière de **350-450 €/m²** soit **23000 € à 29000 €/ logement**)
- Tour de table des partenaires financiers : dans un premier temps, engagement de ces derniers (Grand Chambéry, département, ...)
- A une échelle de 10-20 ans, le prix de l'immobilier aura évolué,
- Le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) va certainement forcer Grand Chambéry à définir des pôles préférentiels d'urbanisation. Des communes vont faire des efforts pour d'autres. Ne serait-ce pas la préfiguration d'une évolution de compétences de l'agglomération ?